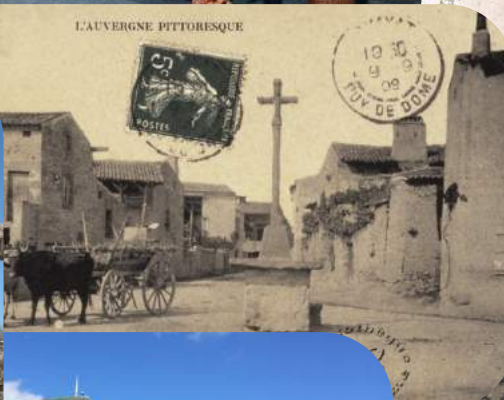


DAVAYAT - LE MAS



EDITO DU MAIRE



DANS CE NUMÉRO :

<i>Edito du Maire</i>	2
<i>La mairie</i>	3
<i>Etat Civil</i>	3
<i>Recensement</i>	4
<i>Élections 2017</i>	5
<i>PLU & PADD</i>	6>9
<i>Compte de résultat</i>	10
<i>Permis de construire</i>	11
<i>Travaux</i>	12>13
<i>Incivilités</i>	14
<i>École et vie scolaire</i>	15>19
<i>RAM</i>	20
<i>APE</i>	21
<i>CCAS</i>	22
<i>Amicale Laïque</i>	23
<i>Associations</i>	24>26
<i>Infos diverses</i>	27
<i>SBA</i>	28
<i>Téléthon</i>	29
<i>DICRIM</i>	30>31

Et en page libre :

Calendrier SBA 2017

Liste des entreprises et artisans

Horaires de bus

Alors que l'hiver s'installe et que nous venons de tourner la dernière page du calendrier 2017, la douceur de Noël nous a enveloppés de ses notes de joie, de partage et de convivialité, nous faisant ainsi oublier, pour un temps, les préoccupations du quotidien et le contexte tourmenté que nous connaissons à divers égards.

Avant d'évoquer 2018, je vous propose de faire rapidement un point sur cette année qui s'achève.

Côté travaux, le chantier de la rue des Grelettes s'est terminé cet été. Porté par la commune ainsi que par les syndicats d'assainissement et d'électrification, ce chantier a permis de réaliser l'assainissement (mis en séparatif), l'enfouissement de tous les réseaux secs ainsi que l'éclairage public dans la rue des Grelettes, la rue Quinsat et la rue du Jeu de Boules. Ces investissements visant à séparer les eaux pluviales des eaux grises devenaient urgents au vu de la vétusté des réseaux. Vous retrouverez tous les détails concernant ces travaux dans la rubrique dédiée de notre bulletin municipal.

Il faut rappeler, à cet égard, que le budget des collectivités est bien différent du budget d'un ménage ou d'une entreprise. Il comporte en effet deux sections différentes : d'une part, l'investissement, comme celui que nous avons évoqué ci-dessus concernant les travaux de la rue des Grelettes et, d'autre part, le Fonctionnement. Ces règles de comptabilité publique sont « rigides » et incontournables. Et c'est bien pour cette dernière section de Fonctionnement que l'équilibre entre les recettes et les dépenses est difficile à trouver tous les ans. La recherche de cet équilibre impose régulièrement de faire des économies ; elles sont devenues indispensables compte tenu des baisses de dotations des dernières années et des nouvelles mesures annoncées par le projet de Loi de Finances 2018 (qui imposeront aux communes une limitation de la hausse des dépenses de 1,1 %, tout en leur confiant de nouvelles activités sans ressource nouvelle supplémentaire...).

Il est inutile de rappeler les mesures gouvernementales, largement relayées par les médias nationaux, qui vont impacter considérablement les collectivités, dont les communes et leurs finances. Citons, par exemple, la suppression de la taxe d'habitation et ses conséquences sur le budget. Les compensations versées par l'État ne couvrent jamais, dans la durée, la perte totale de recettes constatée ni l'augmentation des charges. Autre mesure, l'annonce brutale cet été de la suppression des contrats aidés est une décision qui met un frein à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Elle risque fort de mettre en péril le maintien de services de proximité ainsi que la pérennité de l'action d'associations locales, car les communes ne pourront pas indéfiniment subventionner la suppression de ces aides de l'État.

Pour le reste, la municipalité a terminé l'acquisition d'un terrain situé impasse des Mottes ; il servira à réaliser une aire de retournement pour les camions d'ordures ménagères.

Par ailleurs, le dossier concernant la révision du PLU a progressé, avec l'approbation du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui a été présenté en réunion publique. L'objectif étant la mise en place du nouveau PLU début 2019, vous trouverez dans le bulletin un article complet à ce sujet, avec les cartes qui ont été présentées à la réunion publique.

Enfin, en ce qui concerne la communauté de communes, l'on peut dire que 2017 aura été une année de transition, avec la création de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge. Le regroupement des trois anciennes communes, qui disposent de moyens, ressources et compétences diverses, est, pour l'heure, assez complexe. Ce nouveau territoire s'avère en effet disparate entre, d'un côté, les communes péri-urbaines comme la nôtre et, de l'autre, les communes plus rurales, qui n'ont pas les mêmes exigences.

Passons maintenant aux projets prévus pour 2018.

Cette nouvelle année verra notamment la révision de l'organisation des temps scolaires, qui sera effective en septembre 2018. La concertation est lancée, et les élus, les représentants des parents d'élèves et les enseignants devront délibérer lors des conseils d'école du deuxième trimestre sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours.

Au niveau des investissements, nous avançons sur le projet d'aménagement de la place, avec la création d'une Halle au marché. Les commerçants stationnant sur la place ont été invités à venir découvrir ce projet et à nous faire part de leurs suggestions avant le dépôt du permis de construire.

L'année dernière, dans ce même édito, je vous avais annoncé un projet de cantine scolaire et de salle des fêtes. Compte tenu de la création de la communauté de communes, ce projet a malheureusement dû être ajourné.

Côté incivilités, j'espère que 2018 ne nous apportera que de bonnes résolutions et que cette rubrique pourra bientôt disparaître de notre bulletin.

Je clôturerai cet édito en rappelant que 2018 sera l'année du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre. À cette occasion, nous organiserons, avec nos collègues d'Yssac et de Saint Bonnet, une commémoration où, je l'espère, un grand nombre de jeunes et de moins jeunes seront présents, pour ne pas oublier.

Je vous adresse, à toutes et tous, mes vœux les plus chaleureux pour 2018. Que cette nouvelle année soit belle et heureuse pour vous et vos familles. Qu'elle vous apporte des satisfactions profondes et la sérénité, des joies, petites et grandes, et qu'elle vous preserve des tourments et des difficultés de la vie.

Pascal Caillet

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE !



Mireille CARREIRA et
Marilyne LACOSTE
vous accueillent aux heures
d'ouverture au public :

Lundi
de 14 h à 18 h
Mardi
de 9 h à 12 h
Jeudi
de 14 h à 19 h
Vendredi
de 9 h à 12 h



État civil
Urbanisme
Élections
Informations diverses
Etc.

Le maire peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.



Pour toute information, le site internet de la mairie est :

www.davayat.fr

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

TARIF



- Location aux résidents : 135 €
- Location aux non résidents : 270 €
- Caution : 500 €
- Le lave-vaisselle et l'étuve sont mis à disposition,

Le règlement concernant la location est téléchargeable sur le site de la mairie de Davayat : www.ville-davayat.com et disponible en mairie.

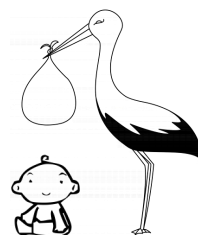


ETAT CIVIL

Bienvenue *

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| ♦ RIBEIRO Elva
7 avril 2017 | ♦ RIBEIRO Soline
7 avril 2017 | ♦ PIEONTESI Eléna
21 mai 2017 |
| ♦ ZAMBONETTI Giovanni
27 mai 2017 | ♦ CRIAUD Thomas
5 juillet 2017 | ♦ SCHAUER Ezra
14 août 2017 |
| ♦ BERTHON Paul
27 août 2017 | ♦ LEFRANCOIS Mahé
4 novembre 2017 | |

** Cette liste est peut-être incomplète, toutes les déclarations de naissance n'étant pas forcément transmises à nos services.*



Tous nos vœux de bonheur



CHAUT Anne & BERTHE Grégory, le 13 février 2017
BRUN Chrystel & GAILLARD Pascal, le 31 octobre 2017



Adieu



MONROUVEIX épouse MOUELLIC Odette, le 2 octobre 2017
MACHEBOEUF Michel, le 31 octobre 2017



RECENSEMENT

de la population

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

Du 18 janvier au 17 février 2018



RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Justificatifs à fournir :

Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et livret de famille à jour.

ÉLECTIONS 2017

Législatives : résultats de la commune au 2nd tour

Liste des candidats	Nuances	Voix	Inscrits	Exprimés
Mme Christine PIRÈS BEAUNE	SOC	121	28,27%	58,74%
M. Mohand HAMOUMOU	REM	85	19,86%	41,26%

	Nombre	Inscrits	Votants
Inscrits	428		
Abstentions	206	48,13%	
Votants	222	51,87%	
Blancs	9	2,10%	4,05%
Nuls	7	1,64%	3,15%
Exprimés	206	48,13%	92,79%

Législatives : rappel des résultats de la commune au 1er tour

Liste des candidats	Nuances	Voix	Inscrits	Exprimés
M. Mohand HAMOUMOU	REM	72	16,82%	30,64%
Mme Christine PIRÈS BEAUNE	SOC	60	14,02%	25,53%
M. Pascal ESTIER	FI	37	8,64%	15,74%
Mme Stéphanie FLORI- DUTOIR	LR	31	7,24%	13,19%
M. Stanislas CHAVELET	FN	21	4,91%	8,94%
M. Franck TRUCHON	EXG	7	1,64%	2,98%
Mme Doris VALOUR	DLF	6	1,40%	2,55%
Mme Christine BOURDIER BUISSON	DVG	1	0,23%	0,43%
M. Henri KNAUF	DIV	0	0,00%	0,00%

	Nombre	Inscrits	Votants
Inscrits	428		
Abstentions	190	44,39%	
Votants	238	55,61%	
Blancs	2	0,47%	0,84%
Nuls	1	0,23%	0,42%
Exprimés	235	54,91%	98,74%

En raison des arrondis à la deuxième décimale,
la somme des pourcentages peut ne pas
être égale à 100 %.

Présidentielles : résultats de la commune au 1er tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	101	23,6	28,13
M. Jean-Luc MÉLENCHON	84	19,63	23,4
Mme Marine LE PEN	56	13,08	15,6
M. François FILLON	47	10,98	13,09
M. Benoît HAMON	33	7,71	9,19
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	13	3,04	3,62
M. Philippe POUTOU	9	2,1	2,51
M. Jean LASSALLE	7	1,64	1,95
Mme Nathalie ARTHAUD	5	1,17	1,39
M. François ASSELINEAU	4	0,93	1,11
M. Jacques CHEMINADE	0	0	0

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	428		
Abstentions	54	12,62	
Votants	374	87,38	
Blancs	14	3,27	3,74
Nuls	1	0,23	0,27
Exprimés	359	83,88	95,99

Présidentielles : résultats de la commune au 2ème tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	222	51,87	72,31
Mme Marine LE PEN	85	19,86	27,69

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	428		
Abstentions	61	14,25	
Votants	367	85,75	
Blancs	49	11,45	13,35
Nuls	11	2,57	3
Exprimés	307	71,73	83,65

PLU ET PADD : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la réunion publique du 14 décembre 2017 lors de laquelle l'état d'avancement de l'étude de Révision du PLU a été présenté, nous tenions à vous informer sur le contenu actuel du dossier.

Plusieurs questions se sont posées dans les discussions de la commission urbanisme de la commune par rapport à la nécessaire évolution du PLU et notamment :

Les superficies des zones Urbaines et à Urbaniser sont-elles compatibles avec les dispositions du SCOT des COMBRAILLES ?

Est-il opportun de conserver toutes les zones à Urbaniser au Mas de DAVAYAT ?

L'objectif de rééquilibrage des perspectives d'urbanisation sur le Bourg et les perspectives d'aménagement des espaces publics, notamment la traverse du Bourg, ont également été étudiés.

Le bilan de la consommation de l'espace sur les 10 dernières années a été mis en perspective :

permis de construire (2005-2015)
nouveaux logements individuels : 17
nouveaux logements groupés : 10
réhabilitations/changement de destination : 10

Soit un total de 37 permis de construire, ce qui représente une hausse très importante de +16% sur 10 ans.

Ces constructions ont consommé :
logements individuels neufs : 12775 m2 soit 750 m2 en moyenne
logements individuels groupés : 3100 m2 soit 280 m2 en moyenne
réhabilitation : 0 m2 = pas d'espace consommé

L'étape suivante de l'étude a consisté en la réflexion sur les enjeux d'aménagement qui sont de plusieurs types :

enjeux urbains
dualité des 2 bourgs de DAVAYAT et du MAS

autoroute : obstacle important
traverse du bourg : des problèmes d'insécurité

une absence relative de cœur de village
difficulté de maîtriser le développement de l'urbanisation

enjeux paysagers et environnementaux
silhouette du bourg à préserver
qualité des espaces publics à améliorer
secteurs naturels : ruisseaux, points de vue ...
enjeux agricoles

potentiel agronomique des terres agricoles à préserver

des enjeux de proximité du bâti agricole par rapport au bâti habitat dans certains secteurs

Suite à l'ensemble de cette analyse, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été élaboré. Il a notamment fait l'objet d'un débat du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017 et d'une présentation aux Personnes Publiques Associées à la Révision du PLU en date du 10 octobre 2017.

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour DAVAYAT

Aménager l'espace urbain pour conforter les lieux de vie : gérer la dualité des 2 bourgs

► DAVAYAT

rue de l'église : 2 séquences à aménager
améliorer la qualité de la traverse du bourg
créer une coulée verte piétonne le long du Chambaron

► LE MAS

1- Aménager les entrées du village
aménager le chemin de contournement Nord
aménager les places ou espaces publics du village

2- Équiper et renforcer les chaînes de déplacement entre les 2 bourgs

améliorer la traverse du Bourg
développer des cheminements piétons et mixtes, notamment entre le bourg et le MAS par l'amélioration de l'itinéraire piéton sur le pont de l'autoroute
réfléchir à l'évolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal
pérenniser la crèche et mettre en valeur l'espace public autour de la Mairie (parking, cheminements, espaces publics ...)
créer un bâtiment pour la cantine scolaire

3- Urbaniser harmonieusement la commune

développer le bourg de Davayat en priorité en favorisant le comblement des « dents creuses »
favoriser et valoriser les aménagements réalisés par la commune
réduire les zones à urbaniser au Sud du bourg (Barbanatte)
encadrer le développement de l'urbanisation du village du MAS
réduire les zones à urbaniser et urbaines en les réorganisant à l'entrée Ouest du MAS
supprimer les zones à urbaniser au Sud du MAS

4- Préserver les éléments paysagers et patrimoniaux, singularités du territoire

préserver la silhouette Sud du bourg, pérenniser le cône de protection paysagère des anciens fours à chaux

préserver le caractère des maisons vigneronnes de la rue de l'église

préserver le caractère ouvert de l'espace agricole en limitant l'implantation des bâtiments agricoles dans les secteurs à fort enjeu paysager

mettre en valeur et préserver les éléments caractéristiques du patrimoine (fours, menhir, croix, pigeonnier ...)

préserver la silhouette Ouest du MAS dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser

5- Protéger les espaces

Vallée du Chambaron : coulée verte et corridor écologique à préserver et valoriser
créer une liaison piétonne sous l'A71 entre le bourg de DAVAYAT et le MAS en concertation avec APRR

préserver le parc du château (domaine privé)

préserver le bois vers l'autoroute

6- Maintenir les corridors écologiques

corridors terrestres : haies et bosquets
corridors aquatiques : cours d'eau et fossés permettant à la faune de se déplacer

Le PADD contient également les « objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ». Ils s'inscrivent dans le cadre de la loi ALUR et du SCOT du Pays des Combrailles : tendre vers une diminution de la taille moyenne des terrains
augmenter la densité des logements

Dans cette optique, les réductions des zones à Urbaniser porteraient sur :

DAVAYAT : 1,7 hectares environ

Le MAS : 3,9 hectares environ

Calendrier prévisionnel

début 2018 :

étude de l'avant-projet de PLU
2^e réunion publique

mi 2018 :

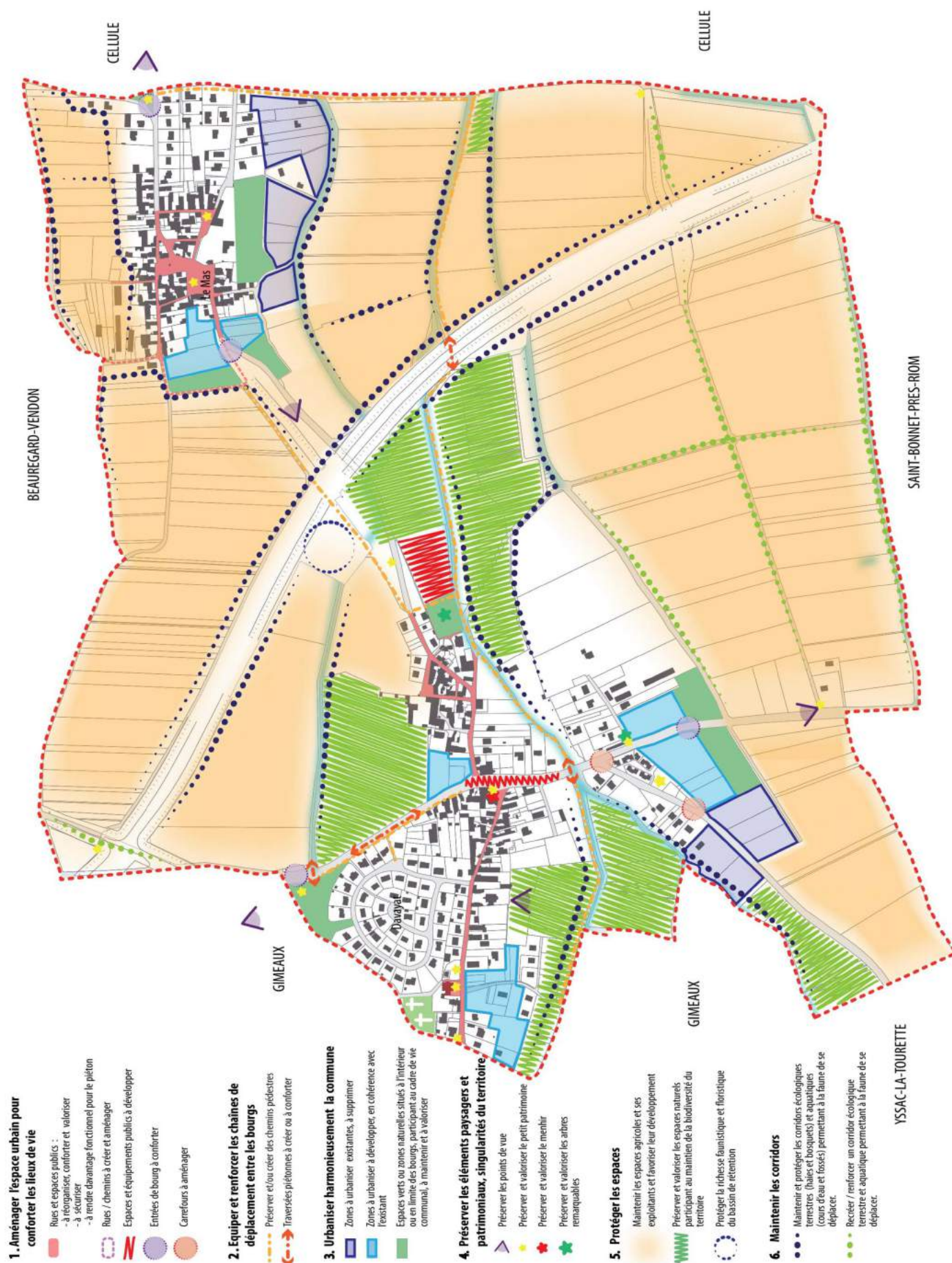
arrêt du Projet de PLU par le Conseil Municipal
avis des Personnes Publiques Associées

fin 2018 :

enquête publique (1 mois)

début 2019 :

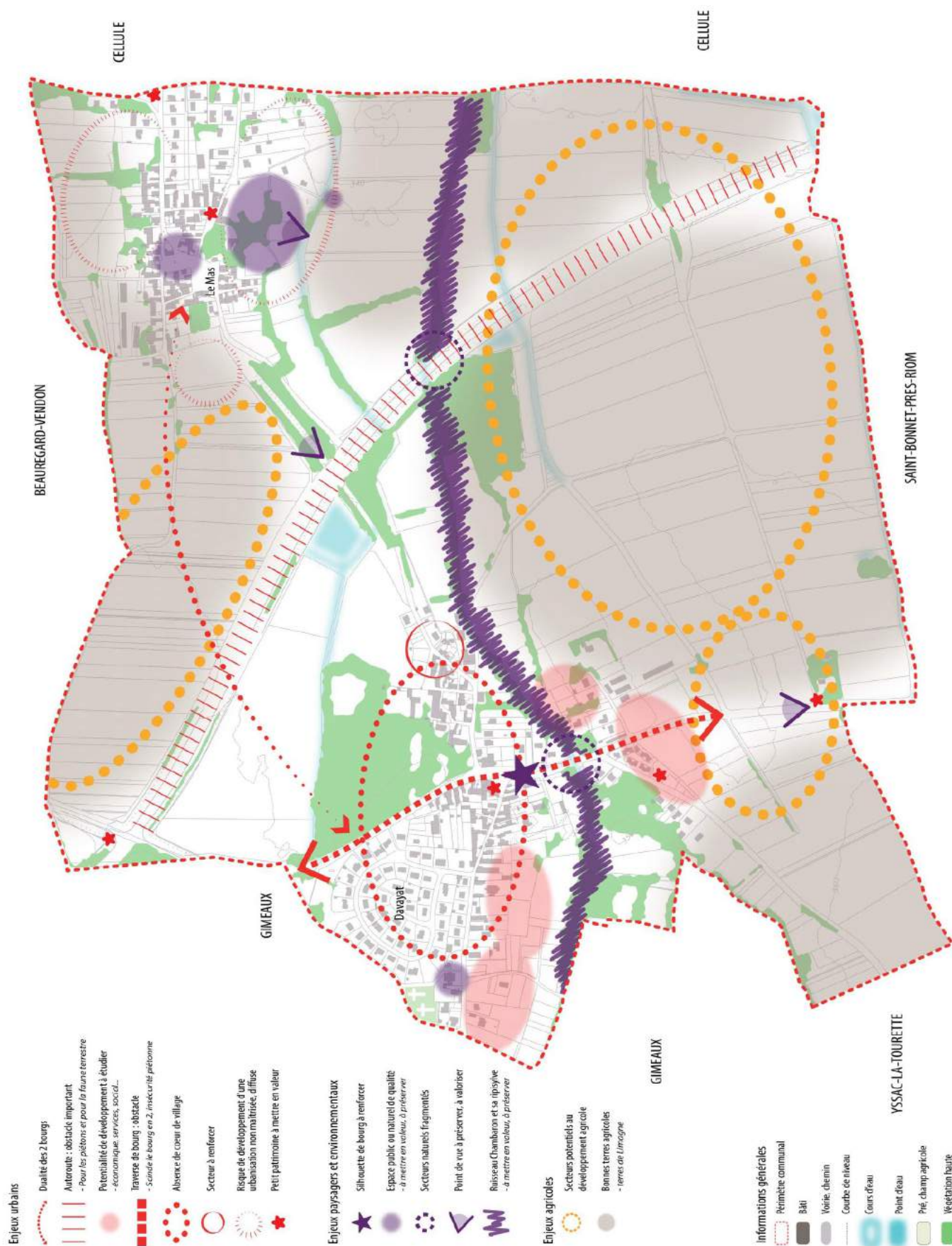
Approbation du PLU par le Conseil Municipal





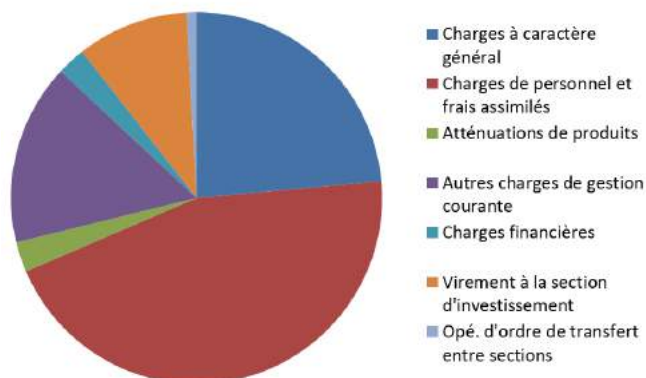


CARTE DES ENJEUX - DAVAYAT



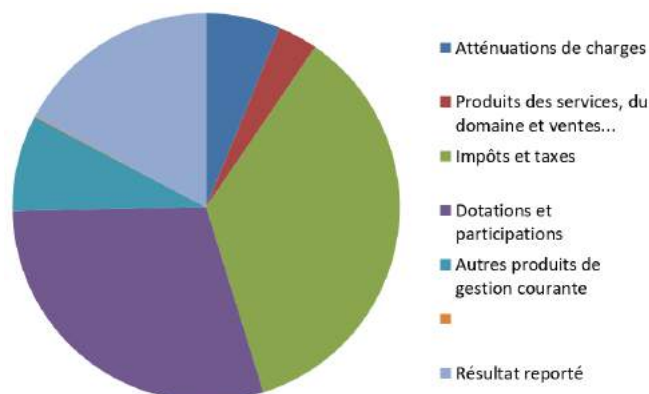
COMPTE DE RÉSULTAT 2017

Section de fonctionnement

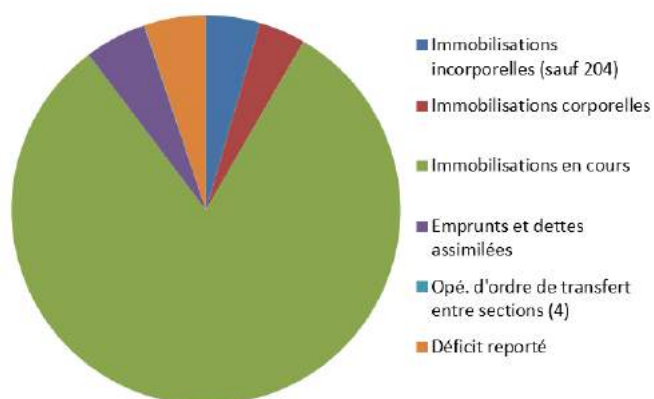


Dépenses	
Charges à caractère général	77 705,00
Charges de personnel et frais assimilés	148 370,00
Atténuations de produits	8 657,55
Autres charges de gestion courante	52 049,85
Charges financières	8 200,00
Virement à la section d'investissement	32 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 869,17
TOTAL	329 851,57

Recettes	
Atténuations de charges	20 500,00
Produits des services, du domaine et ventes	10 950,00
Impôts et taxes	117 677,00
Dotations et participations	97 244,00
Autres produits de gestion courante	26 403,00
	300,00
Résultat reporté	56 777,57
Total	329 851,57

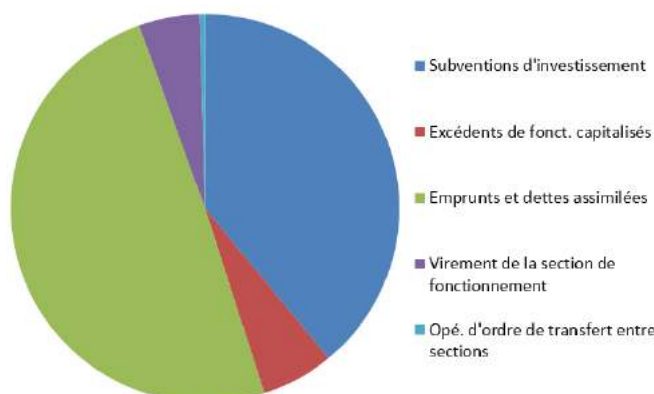


Section d'investissement



Dépenses	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 544,00
Immobilisations corporelles	24 531,17
Immobilisations en cours	515 732,00
Emprunts et dettes assimilées	32 600,00
Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	300,00
Déficit reporté	32 522,27
TOTAL	634 229,44

Recettes	
Subventions d'investissement	247 560,00
Excédents de fonct. capitalisés	38 200,27
Emprunts et dettes assimilées	313 600,00
Virement de la section de fonctionnement	32 000,00
Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 869,17
TOTAL	634 229,44



PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire ou déclaration préalable ?

Lorsque l'on envisage de réaliser des travaux sur un bâtiment existant, la question se pose de savoir si l'on peut se passer de démarches administratives ou si, au contraire, il faut faire une déclaration préalable, voire demander un permis de construire.

Construire, faire construire ou effectuer des travaux est un droit pour tout propriétaire. Mais attention, c'est un droit dont l'exercice est très encadré.

Le droit de l'urbanisme régit les travaux non seulement dans un souci d'esthétique architecturale mais également pour des raisons de sécurité et des raisons d'hygiène.

Si les travaux de modeste envergure sont libres et ne nécessitent pas d'effectuer des démarches administratives pour obtenir quelque autorisation que ce soit, ceux d'importance moyenne doivent être déclarés. Quant aux plus importants, ils font l'objet d'une autorisation préalable de l'administration, le permis de construire.

Les travaux qui ne nécessitent pas d'autorisation

Travaux intérieurs

Dans le cas de travaux intérieurs, il n'y a aucune démarche à effectuer :

sans créer de nouvelle surface de plancher ;

sans modifier l'aspect extérieur de la construction ;

sans changer de destination (habitation en commerce, par exemple).

Une seule exception : en copropriété, même si chaque copropriétaire est libre de disposer de ses parties privatives, il est parfois nécessaire d'informer le syndic, voire de demander l'autorisation de l'assemblée générale.

Construction nouvelle

Aucune démarche n'est exigée si vous créez :

une construction dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 5 m² (un petit abri de jardin par exemple) ;

une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m² ;

un châssis ou une serre dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m ;

une terrasse de plain-pied.

A noter : s'il y a changement de destination, tous les travaux, même s'ils ne créent pas de surface nouvelle, même s'ils ne modifient pas l'aspect extérieur du bâtiment, doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Les travaux ne faisant l'objet que d'une déclaration préalable en mairie

Ces types de travaux sont très précisément définis par la loi. Ce sont notamment :

la création d'une superficie inférieure à 5 mètres carrés et d'une hauteur supérieure à 12 mètres ;

la création d'une superficie de plus de 5 mètres carrés mais inférieure ou égale à 20 mètres carrés, dont la hauteur ne dépasse pas 12 mètres (par exemple : un abri de jardin) ;

l'installation d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 mètres carrés, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètre de hauteur au-dessus du sol ;

les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres ;

les murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres ;

les travaux de ravalement ; (façades, changement de fenêtres, réfection de toiture, fenêtres de toit...)

l'installation d'une clôture dans une zone protégée ;

le changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux.



La mauvaise idée : faire plusieurs déclarations de travaux

D'aucuns pourraient être tentés, pour ne pas demander un permis, de faire plusieurs déclarations envisageant, chacune, la création de 20 m² de surface nouvelle. Au bout de cinq déclarations, cela fait tout de même 100 m² sans permis de construire ! Attention, vous pourriez être condamné pour abus de droit, encourir les sanctions pénales applicables à ceux qui construisent sans permis et obligé de démolir ce que vous avez construit.

Les travaux nécessitant un permis de construire :

Agrandir sa maison

Si vous créez une extension de plus de 20 m² (pièce ou niveau supplémentaire, véranda, garage...), un permis de construire est obligatoire. Toutefois, depuis le 1er janvier 2012, dans les zones urbaines couvertes par un PLU ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, il est possible de réaliser une extension de moins de 40 m² sans permis de construire. Dans ce cas : seule une déclaration préalable est requise.

Changer la destination de l'immeuble

Le changement de destination consiste à faire passer un bâtiment d'une des neuf destinations (utilisation) suivantes à une autre : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière et entrepôt.

Dès lors que le changement de destination s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, ce qui est très fréquent, un permis est nécessaire.

En revanche, un changement de destination sans travaux n'a pas besoin de permis. Modifier le volume du bâtiment et percer ou agrandir une ouverture sur un mur extérieur

Un permis de construire est nécessaire si les travaux entraînent à la fois une modification du volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur. Il en est de même si vous rehaussez les murs, par exemple pour ajouter une fenêtre au toit.

A noter : une simple déclaration préalable suffit, si les travaux modifient l'aspect extérieur mais ne créent pas de surface (ou moins de 20 m²) ou ne modifient pas le volume.

Comment obtenir votre permis de construire ?

Une demande de permis de construire s'établit en quatre exemplaires sur des modèles types fournis par l'administration, auxquels vous devez joindre certains documents : plan de situation, plan de masse, plan des façades, vues en coupe...

Les formulaires et toutes les informations utiles sont disponibles en mairie, à la Direction départementale de l'Équipement et sur le site internet.

www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

Délai d'obtention du permis de construire

Le délai d'instruction de votre demande de permis de construire est en principe de trois mois maximum (deux mois pour les maisons individuelles). Néanmoins, dans des cas particuliers, ce délai peut être majoré.

C'est le cas pour une partie de la commune de Davayat qui est assujéti à certains bâtiments classés.

Si vous avez le moindre doute, avant de commencer vos travaux, passez-vous renseigner en mairie.

POINT SUR LES TRAVAUX



2017, le chantier le plus important dans la commune fut sans contexte celui de la rue des Grelettes.

Le marché avait été attribué à l'entreprise SADE.

Commencé en septembre 2016 par les fouilles et la mise en place des réseaux humides :

Eaux usées financé par syndicat d'assainissement Morge et Chambaron.

Réseau pluvial pour le compte et à la charge de la commune.

Le SIEG intervenant pour réseaux secs (RDF, Eclairage public, Téléphone) a également sous traités ces derniers à SADE ce qui a permis, pour les usagers de n'avoir que les rues ouvertes une seule fois et, pour la commune de ne payer que la sur-largeur de fouilles.

En effet, si le le SIEG finance à 50 % les travaux sur ces réseaux, les fouilles par contre sont totalement à la charge de la commune.

Fin décembre, les fouilles étaient rebouchées et tous les usagers raccordés aux nouveaux réseaux assainissement et pluvial.

C'est ici l'occasion de rappeler que chaque usager dispose d'au moins un tabouret de raccordement pour les eaux pluviales et d'un autre pour l'assainissement en limite de propriété.

Les réseaux étant maintenant séparés, il appartient à chaque propriétaire de séparer ses eaux et de réaliser ces travaux dans un délais de 2 ans.

Les tabourets de branchement sont repérés sur le couvercle en fonte (EU pour eaux usées et EP pour eaux pluviales). Pour éviter toute erreur il est primordial de ne pas permuter ces couvercles.

Nous avons vérifié que tous les tabourets sont visibles sur la chaussée. Si malgré tout, vous avez un doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de JL Fabre adjoint chargé des réseaux (06 82 78 22 57) ou de la SEMERAP

Au cours du premier semestre 2017 les réseaux secs ont été câblés et les particuliers abonnés raccordés en souterrain.

Un nouvel éclairage public mieux réparti et plus économique a remplacé les vieilles gamelles. Ce n'est que le 7 Juillet que les nou-

veaux réseaux électriques ont bascu-



lé, pour des raisons techniques, sur leur nouvelle alimentation.

La semaine précédant le 14 juillet le revêtement de la rue des Grelettes et ainsi que celles concernées par le chantier a été réalisé par Eurovia pour le compte de SADE.

Les carrefours des rues ont reçu un revêtement en enrobé (pour une question de résistance aux girations des véhicules) tandis que le reste des chaussées ont été réalisées en bicouches (moins résistant mais nettement moins cher).

Nous n'avons plus les moyens financiers de faire ce type de bande de roulement sur l'ensemble des voies.

Un léger supplément par rapport au montant initial et grâce, pour partie, aux économies réalisées sur la conduite de l'enfouissement du réseau pluvial, nous a permis de réaliser cette prestation sur toute la largeur des voies.

La semaine suivante le SIEG a procédé à la dépose des câbles aériens et des poteaux béton. Nous aurions préféré que l'opération se fasse dans l'autre sens, c'est le timing d'Eurovia qui nous a imposé cette solution ou





il fallait attendre septembre. Le chantier est donc quasiment terminé nous dirons à 95 % ce sera 100 % lorsque les poteaux bois (téléphone) d'Orange seront enlevés, mais impossible de savoir, (aussi curieux que ça paraisse) ni quand ni par qui.

Le chantier a néanmoins été définitivement réceptionné mi novembre.

A noter également qu'une partie du réseau assainissement entre le N°1 de la du Mas et le carrefour de la rue Germaine qui posait quelques soucis aux riverains a été refait par le Syndicat Morge et Chambaron

Nous avons également profité de la présence d'Eurovia pour reboucher les trous du début de la rue de l'Allée

Quelques chiffres pour mémoire :

Pluvial TTC : 243008,59 €

(subvention : 36154,00€)

Part commune éclairage public et fouilles : 6734,37€

Enfouissement télécom: 13837,34€

Nous avons, en collaboration avec des agriculteurs, déversé quelques remorques de cailloux dans les chemins coté sud de la commune. Qu'ils soient remerciés pour leur aide précieuse.

► Projets :

Place du centre bourg

Bien évidemment la halle avec le réaménagement de cet espace occupé aujourd'hui par l'ex salle des fêtes. Ce qui devrait donner une autre image de l'entrée du bourg

Le projet avance, si ce n'est pas rapidement c'est sûrement !

Les subventions demandées à la région et au département nous ont été attribuées.

Le permis de démolir est en cours, reste à régler quelques problèmes liés au compétences transférées à la nouvelle Communauté de Communes, ceux liés aux déplacement des réseaux enfouis sous cet espace et quelques autres dus au mélange de voies départementales et communales par exemple, Etc....

La structure métallique attend à côté de la crèche communautaire

Nous avons bon espoir de voir démarrer ce chantier en 2018

Comme bien des communes nous avons des emplois aidés que nous avons perdu en septembre, les finances de la commune ne permettent pas, en l'état actuel d'employer un autre agent technique pour aider Jean Luc. Il va donc falloir faire autrement. Ce sera certainement au détriment de certains travaux. Merci à toutes les personnes qui discrètement œuvrent à nos côtés à l'entretien de notre commune

Voirie :

Pas de grand projet pour 2018 seulement quelques améliorations prévues :



Bi-couche comme pour la rue des Grelettes sur le début de la rue de l'Allée : sous cette partie de chaussée il n'y a pas de réseaux autres qu'eau potable et gaz.

Bi-couche sur la fin du chemin de Quinsat jusqu'en limite de la commune de Beauregard.

Reprise du carrefour entre la D17 et le chemin du Pailloux en enrobé pour éviter la poursuite de dégradation de cet endroit dû à l'augmentation du trafic sur cette voie et à la forte pente pour accéder au RD

Enfin quelques créations d'avaloirs d'eaux pluviales pour éliminer les débordement chez des riverains lors de fortes pluies.



► Impasse des Mottes :

Lors de la modification du PLU en 2012, il avait été prévu Impasse des Mottes un emplacement réservé, afin d'aménager un espace de retournement pour les véhicules de collecte des ordures ménagères. La commune est devenu propriétaire d'une parcelle de 350m² en 2016 et cette parcelle a été partiellement redécoupée et échangée pour avoir une aire de retournement réglementaire.

Ce terrain comportait des caves qui menaçaient de s'effondrer. Pendant les vacances de Noël, un jeune de la commune, en formation de conducteur d'engin, c'est proposé pour les démolir et de terrasser le terrain gracieusement, nous l'en remercions.



INCIVILITÉS



Cette rubrique malheureusement ne disparaît pas de notre Bulletin municipal, cette année...

La croix de Saint-Roch se trouvant près de la mairie a été dérobé début décembre. La mairie a porté plainte, à ce jour nous n'avons pas de nouvelle.

Une quinzaine de plots du ralentisseur, rue de la liberté, ont été découpés.

L'année dernière, avec la commune de Gimeaux, nous avons pris des arrêtés limitant la vitesse à 30 km/h derrière le lotissement des Coupades, malheureusement, il y a toujours des véhicules (quads, motos, autos) qui ne respectent pas ces limitations.

Et pour terminer nous trouvons régulièrement des détritus (poubelles, déchets de travaux...) à côté du dépôt de verre.

REMERCIEMENTS



Déneigement :

Nous remercions M Demay encore en 2017 pour son aide lors des quelques épisodes neigeux que nous avons eu sur la commune.

Remerciement :

Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidé tout au long de l'année, pour boucher les trous dans les chemins, pour tondre, les abords des routes, pour aider Jean-Luc, ils se reconnaîtront.

ÉCOLE



Il y a des métiers qui vous collent à la peau au point que même à la retraite vous restez en fonction. C'est le cas de celui d'enseignant et surtout celui d'instituteur rural.

A travers cet article, je tenais à saluer une collègue qui a écrit une page de l'histoire de l'école primaire de Davayat.

Pour les habitants originaires de Davayat, il leur sera facile de deviner ton nom. Pour les autres, cela leur permettra de chercher qui tu peux bien être.

Ma nomination à Davayat n'a pas été le fruit du hasard. Nouvellement nommée institutrice à l'école maternelle de Volvic, j'ai fait ta connaissance : à l'époque tu étais maîtresse de soutien et tu parcourais les écoles de la circonscription de Riom Limagne pour aider les élèves en difficultés. Rapidement, nous avons sympathisé. Tu m'as transmis un peu de ton expérience et de ton grand professionnalisme.

Voilà que se présente le mouvement : grand moment pour les enseignants où ils doivent émettre

des vœux quant au lieu de leur prochain poste. J'étais pour ma part bien embarrassée car je cherchais la « perle rare » : la campagne proche de la ville. En discutant avec toi, tu m'expliquas que tu connaissais cette perle : Davayat. Je dois avouer que, sur le moment, je fus surprise parce que je n'avais pas entendu parler de ce village. Tu me persuadas de postuler. En effet, tu fus une ambassadrice hors paire de Davayat où tu avais exercé pendant longtemps. Tu connaissais tous les habitants et toutes les petites anecdotes.

A Davayat, tu avais tenu le poste de directrice en classe unique avec les enfants de 5 à 11 ans dans la salle que j'occupe actuellement. Tu partageais le bâtiment avec la Mairie. La cantine se faisait au château de Davayat. A midi, la cloche du château sonnait annonçant le repas. Tu y amenais les enfants et y mangeais avec eux. Tu assurais la surveillance et aidais les plus petits. Tu revenais sans pause reprendre ton travail.

Je te revois rire aux éclats en m'expliquant tout cela : je devais

faire une drôle de tête ! Tu croyais me rassurer en m'expliquant que cela avait changé : en 1994, l'année de ma nomination à Davayat, c'était une maman qui, bénévolement, préparait les repas dans la cantine actuelle.

Lorsque tu as pris ta retraite, tu as continué de donner de ton temps à Davayat et à l'école publique puisque tu as assumé, pendant de nombreuses années, la fonction de Délégué Départemental de l'Education Nationale. Au moins trois fois par an, tu revenais à l'école pour siéger aux conseils d'école. Après cela, tu as encore donné de ton temps en participant aux rencontres intergénérationnelles entre les enfants de l'école et le club des aînés.

Aujourd'hui, nous nous rencontrons peu mais c'est toujours avec une grande joie et une fraternelle affection que je pense à toi.

Je te remercie de m'avoir fait confiance au point de m'avoir proposé de participer à la vie de « ton école et de ton village ». Tu restes dans la mémoire de tes anciens élèves. Certains enfants du pays (Jean-Luc, Daniel et bien d'autres encore) me parlent de toi avec éloges et respect.

Merci à toi, Nicole ROUX, pour ton dévouement au service de l'école publique dans la lignée des Hussards de la République.

Ta collègue Nathalie G.

AFFAIRES SCOLAIRES

EDITO :

En ce début d'année 2018, il est temps de faire le bilan de l'année écoulée.

La fermeture de classe prévue l'année dernière au sein du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) n'a finalement pas eu lieu mais sans doute cela sera-t-elle pour cette année, à cause d'effectifs en baisse.

Au-delà des fluctuations d'effectifs d'années en années, qui soumettent nos communes à l'ouverture ou à la fermeture de classes d'école, et donc à la réorganisation des services, force est de constater qu'en matière de politique éducative, les gouvernements se succèdent et ne se ressemblent pas.

Incapables semble-t-il d'imaginer une vision à long terme au service de l'éducation Nationale et de ses élèves.

Je déplore ce jour la politique actuelle qui détricote petit à petit, ce qui à mon sens était le début d'une avancée (si difficile à amorcer), et laisse les élus locaux se dépatouiller avec les rythmes scolaires :

4 jours ? 4 jours et demi ? Et bien que chacun fasse ce qu'il lui plaît, mais en se mettant d'accord bien entendu !

Ce manque de courage politique qui nous conduit tout droit vers du grand n'importe quoi, nous impose aujourd'hui de faire des calculs d'apothicaire afin de savoir si oui ou non il faut revenir à la semaine de 4 jours.

Cela nous menant à l'abandon pur et simple du réel objectif de cette réforme, à savoir le bien-être et l'épanouissement des élèves.

Tout cela est bien dommage, avancer, pour mieux reculer ...

Car il est clair pour moi que détricoter tout ce qui a mis tant de travail et d'énergie à émerger est tout simplement du gâchis, un sacré gâchis.

Il est vrai que ces quelques notes sont pessimistes et j'aurais aimé qu'elles le soient moins. Je fais confiance cependant aux générations à venir qui certainement comprendront mieux les enjeux de la bientraitance, et notamment de la bientraitance à l'école.

Je souhaite à toutes les familles, les enfants, les élèves, les instituteurs qui ne manquent pas de ressources, ainsi qu'à tous ceux qui liront ces lignes, de passer une très bonne année 2018 à l'abri de tous ces tourments.

Nathalie Albisson
Adjointe aux affaires scolaires.



**Fonctionnement
Regroupement Pédagogique
Intercommunal (RPI)
Cellule-Davayat**

Année Scolaire 2017-2018

Le RPI comprend 6 classes, de la petite section de maternelle au CM2, réparties sur les écoles de Cellule et Davayat en fonction des effectifs. Trois classes à Davayat, trois à Cellule. Les maternelles se situant sur le site de Davayat, tout comme la garderie du matin et du soir ainsi que le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

A Davayat, du fait de la présence d'enfants scolarisés en classes de maternelles, nous avons deux personnes qualifiées dans la prise en charge des enfants de moins de 6 ans.

A noter que depuis janvier 2017 et la fusion des inter-

communalités, la commune de Davayat appartient à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, et que Cellule appartient désormais à la communauté de communes Riom Limagne et Volcans.

Cette nouvelle donne accentue les difficultés mais le RPI résiste et continue sa trajectoire.

**L'EQUIPE
ENSEIGNANTE :**

Davayat :

Directrice : Nathalie GAY, accompagnée de Catherine Monge et de Marlène Moulin-Sol (institutrices).

Cellule :

Directrice : Anne Guillot, accompagnée de Christelle Reilhac et Ombeline Bisiaux.

**PERSONNEL
COMMUNAL :**

Le personnel communal qui intervient auprès des enfants à l'école de Davayat, travaille en étroite collaboration avec les enseignants et les élus en charge de affaires scolaires. L'équipe est composée d'une ATSEM, d'un agent qualifié en centre de loisirs mise à disposition par la communauté de communes. Il n'y a plus d'agent en contrat aidé depuis la suppression de ces



contrats par le président de la république. Petit rappel : depuis septembre 2017, la compétence restauration scolaire est prise en charge par la communauté de communes, et la mairie de Davayat n'a plus de poids dans l'organisation des repas.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Jusqu'à la rentrée de Septembre 2018, les rythmes scolaires restent inchangés, et les négociations avec les parents d'élèves, les instituteurs et les élus de la ComCom sont en cours, afin de déterminer s'ils resteront identiques. L'école est donc maintenue les mercredis matin.

En fonction des décisions qui seront prises suite aux négociations avec les différents intervenants quant à l'avenir des rythmes scolaires sur quatre jours et demi, les horaires des cours seront susceptibles de changer pour la rentrée de septembre 2018. Cependant le rythme de 4 jours ou plus d'école sera identique au sein

HORAIRES DES RAMASSAGES SCOLAIRE DU R.P.I.

Arrêts Aller MATIN L.M.M.J.V.	HORAIRES
CELLULE Rue du stade	7h45
PONTMORT Place des acacias	7h50
PONTMORT Bellevue arrivée	7h52
PONTMORT Bellevue départ	7h54
PONTMORT Limagne	7h57
SAULNAT Rue du Lavoir	8h03
MAS DE DAVAYAT arrivée	8h08
MAS DE DAVAYAT départ	8h11
DAVAYAT arrivée	8h12
DAVAYAT départ	8h16
ECOLE DE CELLULE	8h21

Arrêts Retour SOIR L.M.J.V.	HORAIRES
ECOLE DE CELLULE	16h35
DAVAYAT Parking Mairie arrivée	16h40
DAVAYAT départ	16h50
LE MAS	16h55
CELLULE Rue du Stade	16h58
PONTMORT Place des acacias	17h03
PONTMORT Bellevue arrivée	17h05
PONTMORT Bellevue départ	17h08
PONTMORT Limagne	17h11
SAULNAT Rue du Lavoir	17h18
CELLULE	17h20

Arrêts Retour Mercredi Midi	HORAIRES
ECOLE DE CELLULE	11h35
DAVAYAT Arrivée	11h40
DAVAYAT Départ	11h50
MAS DE DAVAYAT	11h53
CELLULE Rue du Stade	11h56
PONTMORT Place des Acacias	12h02
PONTMORT Bellevue Arrivée	12h04
PONTMORT Bellevue Départ	12h07
PONTMORT Limagne	12h10
SAULNAT Rue du Lavoir	12h17
CELLULE	12h19

du RPI, il est inenvisageable qu'il en soit autrement notamment à cause du ramassage scolaire au sein de RPI.

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Au sein du RPI.

Le fonctionnement du ramassage scolaire au sein du RPI est géré par la commune de Cellule et la facturation relève du Conseil Départemental. L'inscription à ce service se fait auprès du service de la mobilité du Conseil Départemental, en fin d'année scolaire (juin-juillet) pour la rentrée suivante. Les familles sont assujetties à la tarification solidaire, le prix du transport tient compte des revenus de la famille.

Pour les collégiens et lycéens :

Les points de ramassage des collégiens et des lycéens sont les mêmes mais à des horaires différents. Ce ramassage est également assuré par le service mobilité du Conseil départemental, les formalités d'inscription et de paiement



sont les mêmes.
Cette année le trajet
a été revu avec les
services de transport
et le conseil Départemental pour le ra-

massage au Mas, afin
d'éviter au bus de
faire demi-tour sur la
place. Il emprunte
désormais la rue de
l'Allée.

Les élèves scolarisés
au sein du RPI sont
orientés vers le col-
lège Michel de
L'Hospital de Riom
dès leur entrée en
6ème. Collège qui
travaille en partena-
riat avec l'école de
Cellule où sont sco-
larisés les élèves de
CM2, afin de leur
permettre de se fami-
liariser avec leur fu-
tur établissement.
Pour tous renseigne-
ments complémen-
taires concernant
l'école, merci de con-
tacter les élus en
charge des affaires
scolaires en mairie :

Pascal Caillet, Maire
Nathalie Albisson,
Adjointe
Sylvie Jaffaux, con-

seillère municipale
Christophe Condat,
conseiller municipal

Pour tout renseigne-
ment concernant le
transport scolaire,
merci de contacter le
Conseil Départemental du puy de Dôme.

Pour tous renseigne-
ments concernant la
garderie du matin, du
soir, le centre de loi-
sirs du mercredi
après-midi ou les va-
cances scolaires, ainsi
que les TAP et la res-
tauration scolaire,
merci de contacter
les services de la
communauté de
communes Com-
brailles Sioule et
Morge.

Inscription à l'école

Première étape	
Où ?	En mairie
Quand ?	Inscription définitive avant le 1 ^{er} juillet pour l'année scolaire suivante
Pour qui ?	Les nouveaux inscrits, même s'ils ne fréquentent l'école qu'en cours d'année
Pièces à fournir	Livret de famille Formulaire de radiation pour ceux qui viennent d'une autre école
Deuxième étape	
Où ?	Après du directeur ou de la directrice de l'école, sur rendez-vous
Quand ?	Entre le 1 ^{er} et le 30 juin pour l'année scolaire suivante
Pièces à fournir	Autorisation délivrée par Le Maire Livret de famille Carnet de santé Formulaire de radiation pour ceux qui viennent d'une autre école

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge

Lieu d'informations, d'écoute, de rencontres et d'échanges autour du jeune enfant, le Relais Assistants Maternels Parents Enfants est un service intercommunal **de proximité**, ouvert à tous.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Relais Assistants Maternels Parents Enfants « **Bulle de p'tits loups** » du Site de Combronde et « **Les p'tits Combrailloux** » du Site de Manzat fonctionnent ensemble, comptabilisant 160 assistants maternels sur le nouveau territoire.

Le Relais propose :

► Des permanences d'informations administratives et juridiques:

- ♦ **information et accompagnement** des parents dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant (accueil collectif et accueil individuel). Une estimation du coût de l'accueil en crèche peut être réalisée.
- ♦ **mise en relation** des parents et des assistants maternels agréés par le biais d'une liste régulièrement mise à jour, en collaboration avec le service PMI du Conseil Départemental.
- ♦ **accompagnement** des parents dans leur fonction de particulier-employeur pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le): contrat de travail, informations sur les aides de la CAF, simulation du coût, déclaration pajemploi, - - information générale en matière de droit du travail
- ♦ **informations** sur le métier d'assistant maternel, l'agrément, les aides à l'installation et les autres métiers de la petite enfance pour une évolution de carrière.
- ♦ **accompagnement à la parentalité** : échanges autour du bien-être de l'enfant et des questions éducatives (adaptation, sommeil, alimentation, etc...), documentation sur la petite enfance...

► Des ateliers d'éveil et de socialisation

fixes et itinérants proposés pour les enfants de 3 mois à 4 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), parent, ou garde d'enfants à domicile : motricité, éveil artistique, musical, sensoriel, séances bébés lecteurs, etc... Ces ateliers sont complétés par des temps de rencontre ponctuels lors de sorties, de spectacles, etc...

Le RAM offre aux assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leur pratique, leur permettant de rompre leur isolement, de tisser des liens et de participer à la construction de leur identité professionnelle.



N'hésitez pas à demander le planning des ateliers au relais ! Une inscription au relais est nécessaire au préalable.

► **Un soutien à la profession et à la parentalité** avec la mise en place de **réunions d'échanges et d'informations** autour de l'accueil et du développement du jeune enfant pour les assistant(e)s maternel(le)s et les parents.

En 2017:

- ♦ Réunion d'informations sur les **émotions** (savoir les nommer, les évacuer, les transformer), animée par Mme Houlmann, psychologue-Sophrologue.
- ♦ Réunion d'informations sur la **motricité du jeune enfant**, animée Mme Macheboeuf Julie et Mme Juilhard Fanny, toutes deux kinésithérapeutes.
- ♦ Réunion d'informations sur le **transport des enfants en bas âge** (quel siège auto ? les normes ? comment installer un siège auto dans une voiture, etc ...) avec l'intervention de la prévention routière 63.

Le RAM sensibilise également les professionnels et les parents-employeurs aux besoins de **formation professionnelle continue**.

Ont été proposées deux formations : **l'éveil de l'enfant de moins de 3 ans** (en avril à Manzat) et **la certification du diplôme Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** (en septembre à Manzat et décembre à St Myon).

Contacts:

Viviane Portier - RAM Parents Enfants « Bulle de p'tits loups » Site de Combronde - Tél: **04 73 97 36 67**

E-mail : ram@cotesdecombrailles.fr (provisoire)

Léonie Margelidon - RAM Parents Enfants « Les p'tits Combrailloux » Site de Manzat - Tél: **04 73 86.52.07**

E-mail : ram-manzatco@orange.fr (provisoire)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DAVAYAT - CELLULE

L'APE : Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Cellule/ Davayat s'est réunie en Assemblée Générale le mercredi 27 septembre 2017 à Davayat.

Actions menées 2016/17 :

- *Financement d'un VOYAGE scolaire à Micropolis (Cité des insectes, Aveyron) pour 4 classes
- *Bourse aux jouets/puériculture à La Moutade en novembre 2016
- *Tombola de Noël et remise du goûter en compagnie du Père Noël à la maternelle de Davayat.
- *Loto à la Moutade en mars 2017
- *Fête de l'Ecole / Kermesse en juin 2017
- *Financement des sorties scolaires (cinéma, théâtre,...) et abonnement magazines

Projets pour 2017/18 :

- *Financement d'un VOYAGE scolaire pour les CM2
- *Tombola de Noël / Goûter avec le Père Noël (Davayat) le vendredi 22 décembre
- *Concours de BELOTE le 4 février 2018 à Cellule (salle Paul Gaillard)
- *LOTO le dimanche 25 mars 2018 (salle du domaine de la Moutade)
- *fête de l'Ecole / Kermesse le 30 juin 2018
- *Financement des sorties scolaires (cinema, théâtre, ...) et abonnement magazines



Le Président de l'APE
Olivier Bourgougnon



Une équipe de parents motivés où toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Un nouveau bureau a été élu :

Olivier Bourgougnon, président
Jennifer Mohamed, vice présidente
Camille Serre, Trésorière
Aurélien Bouché, vice trésorier
Mylène Bon, secrétaire
Elodie Perrin, vice secrétaire

COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Membres élus :

Pascal CAILLET, Nathalie ALBISSON, Sandrine BERTHON, Richard CHALAYER, Sylvie JAFFEUX, Lucien LÊ VAN

Membres bénévoles :

Yvette PILET, Yolande DELETANG, Marie BORDES, Rose-Marie GOUTEY, membre à remplacer suite à une démission.

Le Centre Communal d'action social devient Comité consultatif d'action social

A partir du 1^{er} Janvier 2018, le Centre communal d'action social de Davayat (CCAS) disparaît pour être remplacé par un comité consultatif action social. En effet, la loi Notre rend facultative le centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Ce comité consultatif est composé de M. le Maire, de 5 élus issus du conseil municipal, ainsi que de 5 bénévoles de la commune. Il garde les mêmes prérogatives que l'ancien CCAS sans toutefois avoir un budget séparé du budget communal. La discrétion est de rigueur et l'anonymat préservé pour toute personne qui aurait besoin de solliciter les membres de ce comité.

Afin de tisser les liens qui en découlent, plusieurs manifestations sont mises en place tout au long de l'année. Voici celles organisées en 2017.



LA GALETTE DES ROIS

Les Davayaires âgés de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints, sont systématiquement conviés. C'est autour d'une galette que le 14 janvier 2017 les invités se sont réunis pour échanger, discuter, se retrouver le temps d'un après-midi. Le ballotin qui accompagne la galette est distribué à chaque personne invitée n'ayant pu se déplacer. Pour toutes les personnes qui hésitent encore à se joindre à nous, venez, c'est un moment très agréable.

LA BANQUE ALIMENTAIRE

Chaque année, la banque alimentaire sollicite la générosité des citoyens par le biais d'actions de collecte qui ont lieu dans les supermarchés. Le CIAS (centre intercommunal d'Action Sociale) la centralise sur notre territoire. Cette collecte aide la Banque Alimentaire Nationale, dont le but est de redistribuer les denrées aux personnes dans le besoin. Ces dernières sont orientées vers cet organisme par le biais des assistantes sociales et des CCAS des communes. Tout un chacun peut un jour avoir besoin de cette aide, ne l'oublions pas ... www.banquealimentaire.org



VIDE-GRENIER

En 2016, en raison du mauvais temps le vide-greniers n'avait pas eu lieu. En 2017 le CCAS a décidé de renouveler la tenue d'un stand de vente d'objets donnés par les habitants de la commune. Chaque objet vendu alimente le budget du CCAS. Mais malheureusement, vu la difficulté à trouver des bonnes volontés pour tenir le stand et gérer la logistique, nous avons décidé de ne pas reconduire l'opération en 2018. Nous remercions en tout cas les généreux donateurs qui nous ont permis d'avoir un stand bien garni.

LE TELETHON

Le téléthon de Davayat s'est déroulé à la salle des associations de Beauregard-Vendon le dimanche 3 décembre avec la participation de la chorale St Anne de Chatel-Guyon et le groupe de rock Tennessee Moris. Cette année encore, le CCAS a participé en prenant à sa charge

l'achat des boissons et en confectionnant des pâtisseries qui ont été vendues au profit du téléthon.



SOIREE THEATRALE

Depuis plusieurs années, une pièce de théâtre est jouée par l'une des troupes de l'Amicale Laïque de Saint-Bonnet-près-Riom, à la rentrée scolaire. Cette année, la pièce « Ne Fermez pas le Cercueil » a été jouée le 6 octobre 2017 par la troupe Mots pour Maux. Les spectateurs étaient au rendez-vous et ont pu profiter des pâtisseries et boissons offertes à l'entracte par le CCAS. Une collecte de dons a permis d'alimenter le budget du CCAS. Nous espérons réitérer cet événement pour en faire un vrai rendez-vous chaque année ...

Le CCAS reste avant tout un organisme social dont la vocation est d'être à l'écoute et d'aider ceux qui en ont besoin. Les manifestations et les dons vont dans ce sens. N'hésitez pas à rencontrer M. le Maire, ou tout autre membre du CCAS, à votre convenance, si vous vous retrouvez un jour dans une situation difficile à gérer. Tous les membres du CCAS de Davayat vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2017 pleine de Solidarité.

AMICALE LAÏQUE

Cette année encore, l'Association a reconduit ses manifestations.

COURSE AUX ŒUFS DE PAQUES

Le 9 Avril a eu lieu la chasse aux œufs de Pâques offerte à tous les enfants du village de moins de 12 ans.

C'est toujours un moment convivial : au top départ, d'abord les petits de moins de 6 ans, puis les plus grands, partent à la recherche des œufs cachés dans l'espace champêtre des Coupades. Ensuite on compte pour savoir qui en a trouvé le plus grand nombre afin de récompenser les vainqueurs des 2 catégories par un prix spécial. Puis, on partage en parts égales les œufs trouvés entre tous les participants. Merci à la vingtaine d'enfants présents !



VIDE GRENIER.

Le 21 Mai s'est tenu le désormais traditionnel vide-grenier dans les rues du Mas avec un vif succès. Cette année le temps était au rendez-vous. Les exposants et les promeneurs apprécient de découvrir Le Mas de Davayat et de pouvoir se promener dans les rues.

COCHON DU VILLAGE

Le 16 Septembre, les cieux étaient cléments avec nous, le cochon du village n'a pas été arrosé par les eaux célestes ! Même s'il faisait frisquet, l'apéritif a pu être pris à l'extérieur (ce qui n'était plus arrivé depuis 2014 !). Plus de 100 Davayaires ont dégusté les entrées et desserts que chacun avait emportés pour partager et bien sûr le plat principal : le cochon cuit à la broche (qui rôtiissait depuis 5 heures du matin) accompagné de ses pommes de terre. Merci à tous ceux qui œuvrent tôt le matin pour le feu, la cuisson ...

Nous avons également proposé comme l'an dernier, aux membres de l'ALD, un stage de pastels secs sur une journée qui a rencontré un vif succès.

L'équipe de bénévoles et moi-même, nous vous souhaitons une très bonne année 2018 pleine de joie, de bonheur, et de petits riens qui illumineront votre quotidien.

Quant à moi, n'habitant plus désormais sur la commune, c'est avec un pincement au cœur que je quitte l'ALD, dont je suis membre depuis sa création en 2008 et dont j'assume la présidence depuis 9 ans. Je souhaite à l'Amicale une très longue vie, qu'elle garde cette volonté de créer du lien entre habitants. Je remercie ces membres avec qui j'ai eu plaisir de collaborer et de passer de très bons moments !

Nous vous invitons à venir nous rencontrer lors de notre Assemblée générale le vendredi 19 Janvier à 20h30.

Cotisation ALD 5 €.



Cécile CHOMET

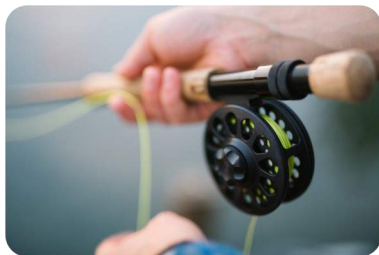
Présidente de l'ALD

Pour nous contacter : aldavayat@gmail.com



Retrouvez-nous aussi sur la page facebook : ALD

ASSOCIATION DE PÊCHE PRIVÉE DE DAVAYAT



Avant de tirer le bilan de l'année écoulée, les membres du bureau, les pêcheurs de l'association, se joignent à moi pour vous présenter leurs vœux pour l'année 2018.

L'année 2017 a débuté par notre traditionnelle tripe de l'ouverture de la pêche, nous regrettons que peu de Davayaires se soient déplacés, tous ceux qui étaient présent ont pu apprécier notre fameuse tripe concoctée par notre nouveau chef cuisinier « Loïc » qu'ils en soient vivement remerciés !

Nos animations se sont poursuivies par la fête de la pêche qui a eu lieu en juin à l'étang Milou, les concours organisés, ont réuni de nombreux

participants. Le concours adultes s'est déroulé le matin, celui des enfants l'après midi ainsi que celui des femmes, nous envisageons de poursuivre de la sorte.

Le concours dames s'est bien déroulé de nombreuses pêcheuses ont su tenir la gaulle avec application rendez-vous l'année prochaine.

200kg de truites arc en ciel ont été déversées dans l'étang et 35kg dans les 2 ruisseaux espérons que le bon état de l'eau favorisera la reproduction. Le conseil général participe à l'alevinage de nos rivières (nous le remercions).

Vous qui souhaitez vous investir, nous vous accueillons avec joie que vous soyez pêcheur ou non.

Je tiens à remercier Mr le maire et son conseil municipal pour leur soutien et M. Emile Faure, propriétaire de l'étang, sans qui nous ne pourrions disposer d'un cadre

idéal à notre activité, et tous les membres qui travaillent d'arrache-pied pour l'entretien des ruisseaux, de l'étang et bien entendu tout le travail de préparation des manifestations.

Cette année a vu malheureusement la disparition de notre ami Michel Macheboeuf. C'était un passionné de pêche et il était toujours là pour donner un coup de main.

Le bureau et tous les

membres de la pêche se joignent à moi pour présenter à sa famille nos sincères condoléances.

En 2018 nous organiserons notre traditionnelle tripe le 10/03/2018 et notre fête de la pêche au mois de juin.

Je tiens à vous renouveler tous mes vœux de santé de bonheur et de joie à vous et à vos familles pour l'année 2018.

Le Président



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE DAVAYAT



Le petit groupe des chasseurs de Davayat suit son bonhomme de chemin : la densité de lièvres sur le territoire est satisfaisante, comme depuis plusieurs années et celle-ci permet à chacun de pouvoir s'essayer à la traque de l'animal. Rappelons que cette gestion de population est, tous les ans surveillée, par le biais de la Fédération de Chasse, grâce à un comptage qui permet le

chiffage d'une moyenne de représentants sur un ensemble déterminé de communes.

Nouveauté de la saison : des miradors au nombre de deux, ont été installés sur la commune pour matérialiser les lieux d'affût et de tirs des plus gros gibiers tels sangliers et chevreuils. Ces installations ont bien sûr été construites par les chasseurs eux-mêmes avec l'accord et sous directive de la Fédération. Une vigilance toute particulière est attendue de nos concitoyens et de tous les promeneurs pour préserver ces structures et les chasseurs vous en remercient tous par avance.

La Société de Chasse de Davayat souhaite ainsi une heureuse, prospère et conviviale année 2018 à tous les habitants de la commune.



CYNORHODON 135

Une nouvelle année commence, c'est le moment de faire le bilan d'une année passée bien remplie

2017 c'est le début de la transformation de la perception que l'on avait des fours à chaux.

C'est la continuité du travail accompli par l'association depuis 2009 avec la participation de jeunes bénévoles internationaux encadrés par Concordia Auvergne/Rhône Alpes.

Au premier janvier 2017, le contour de la communauté de communes à changé. Côtes de Combrailles est devenue Combrailles Sioule et Morge.

Nous avions proposé en fin 2016 à la municipalité de faire une nouvelle demande de chantier à la communauté de communes. Bien qu'assuré du soutien de nos élus nous étions un peu dans le doute quand au résultat de cette démarche. Après le vote du budget primitif nous étions enfin rassurés il y aurait bien un chantier en Août.

Nous n'avons cependant pas attendu cette décision pour nous remettre à l'œuvre :

► 20 janvier, Assemblée Générale, on peut toujours regretter qu'il n'y ait pas plus de monde, c'est dommage, mais on ne peut pas trop se plaindre, toutes les chaises disponibles étaient occupées et il a même fallu en chercher d'autres en face. Bien entendu on a tiré les Rois

► 22 Janvier, les fours sont sous la neige, pas d'activité pendant cette période. On reste les pieds au chaud

A partir de début Mars nous nous sommes retroussés les manches :

► mise en place d'un paillage à l'angle route de Châtel en vue de plantations, le pommier pleureur planté en novembre semble avoir tenu le choc, nous espérons voir prochainement les premiers bourgeons

► 17 Mars le hangar qui faisait un peu « polémique » dans le groupe est livré à notre équipe de démolisseurs. On notera une participation féminine active. Il n'a pas résisté très longtemps

La vue commence à s'éclaircir.

► Evacuation des gravats, arasement, tri des pierres, dessouchage à la main pour ne pas endommager le mur plus qu'il ne faut. Quelques matinées du vendredi pour mener à bien ce chantier.



► Sur la route de Châtel profitant d'une accalmie, avec les adhérentes, armés de plantoirs, lampes à souder, seaux nous avons installés 110 plants sur le talus. Les lampes à souder c'est pour faire les trous dans la toile de paillage ! Ce n'est pas une erreur !

► Début juillet, les herbes sont coupées, la débroussailluse passée, le chantier est prêt pour recevoir le nouveau groupe de jeunes. Les premières fleurs sont apparues sur les plantations du printemps, le Red Malus (pommier) s'est paré de feuilles.

► Fin juillet une surprise Bety (Tchèque) et Reino (Estonie) bénévoles du chantier 2015 sont venus nous dire bonjour, ça c'est sympa !

► 4 Août, c'est le pot d'accueil de la nouvelle équipe de 11 bénévoles 3 Mexicains, 3 Français, 1 Russe, 1 Serbe, 2 Coréens et 1 Turque. Ils sont encadrés par deux jeunes femmes déjà présentes en 2016 Sarah

pour la technique, Laura pour la vie. Elles seront nos intermédiaires avec le groupe en grande partie à cause du barrage de la langue

Nous voudrions remercier encore toutes les personnes qui les ont reçus, ouvert leur porte, participé à leur jeu, comme celles qui leur ont donné des fruits, des légumes, des confitures, ou prêté l'ustensile dont ils avaient besoin.

Merci aussi à celles et ceux qui sont venus à leur invitation le soir du 24. Vous avez contribué à la réussite de leur séjour et donné l'image d'une communauté accueillante. De notre côté nous leur avons fait découvrir en fonction de leur souhait, le village, le département et notre mode de vie

Pendant trois semaines ils ont travaillé dans la bonne humeur sur le chantier et ils ont bien travaillé. ça se voit ! Merci donc à tous.

Après la catastrophe de Mexico nous avons envoyé un mail pour prendre de leurs nouvelles. N'ayant pas eu de réponse, nous espérons qu'ils ont été épargnés.

Le chantier d'été a fermé ses portes, mais pour l'association le travail continu, l'entrée de la résidence des fours à chaux a bien changé, nous poursuivons nos efforts pour mettre encore plus en valeur ce site.

La finalité de ce travail étant que cet espace devienne un lieu de vie ouvert et un élément structurant de ce quartier qui va voir arriver, sans doute dans quelques mois, de nouveaux habitants. Nous serions heureux d'accueillir de nouvelles bonnes volontés, hommes ou femmes, pour étoffer notre petit groupe. L'association est partante pour un nouveau chantier en 2018 nous avons adressé avec Concordia un projet à la municipalité pour qu'elle le transmette à la Communauté de Commune. Nous espérons, comme en 2017, une réponse positive au printemps.

Pour 2018 avec nos amis de la marche nous avons prévu 4 manifestations :

Le 29/06/2018 de 18 à 20h : Apéro amélioré sur les fours avec une animation musicale)

Du 03/08 au 24/08/2018 : Chantier Concordia (si accord de la Communauté de commune)

Le 01/09/2018 : Rallye pédestre

Le 16/09/2018 : Participation aux journées du patrimoine

Merci de prendre date, les précisions sur leur déroulement vous seront données ultérieurement.

Au nom de tous ses membres, Cynorhodon présente à tous les Davayaires ses vœux les meilleurs pour que 2018 soit pour tous une excellente année et voit la réussite de vos souhaits



► Section Marche :

C'est un groupe d'une vingtaine de marcheurs (sur les 30 inscrits dans la section "marche" de l'association) qui se retrouve tous les lundi après-midi sur le parking de l'église à Davayat pour une randonnée qui se veut avant tout amicale.

Cette année une nouvelle organisation s'est mise en place. Le choix des circuits relevait auparavant de deux personnes. Maintenant ce sont tous les randonneurs qui choisissent une randonnée parmi la liste proposée et qui en prennent la responsabilité selon un calendrier établi trimestriellement. Tous semblent satisfaits de cette formule



Certaines de ces sorties relèvent, de temps en temps, d'une découverte plus culturelle que sportive telle la visite de châteaux ou autres (exemple récent : la visite guidée de la ville de Maringues et de ses tanneries). Nous sommes ravis d'avoir parmi nous un randonneur/reporter qui mémorise en image chacune de nos balades.

Une nouveauté également celle d'un rallye pédestre.

Peut-être par manque d'information ou d'un mauvais choix de date, cette activité n'a pas eu le succès espéré. Cependant, le plaisir manifesté par les quelques participants était tel qu'il sera renouvelé le samedi 1^{er} septembre 2018 (une date à retenir).

Vous souhaitez vous joindre au groupe : Yvette : 04 73 63 32 64 ou Monique : 04 73 97 73 78.

SAPEURS-POMPIERS & AMICALISTES

Ca bouge dans les travées de la caserne : En effet, l'année 2017 a vu l'arrivée de six nouveaux jeunes pompiers respectant la mixité hommes/femmes. Malheureusement, pour des raisons professionnelles, deux d'entre eux sont repartis au bénéfice des centres de Thiers et de Manzat.



Les restants par ordre d'arrivée :

1/2) **Charlotte FILIOL et Maxime GARDARIN** : Ont le même parcours dans la vie des Sapeurs Pompiers de St Bonnet. Non contents d'être classiers, ils sont tous les deux enfants de Pompiers et ont fréquenté la caserne avant même de savoir marcher. Ils ont validé leurs formations initiales incendie et secours à la personne.

3) **Cassandra LAGODSKY** : Rejoignant le centre de St Bonnet suite à une mutation au dépend du CSP de Riom, elle est en formation ostéopathe animalier à Châtel Guyon. Elle a validé sa formation de secours à la personne mais, quelques retards administratifs, l'empêchent encore d'intervenir. En attente de la formation incendie.

4) **Emma CROCHET** : Dernière recrue. Infirmière. Nouvelle arrivante à St Bonnet ou elle a des origines Ceux qui vont faire bouillir leur marc de raisin

sous l'église ont déjà entendu ce nom. En attente de formation incendie et secours à la personne.

Un pompier de ST Bonnet a fait le Tour de France.

Dans le cadre du partenariat des Sapeurs Pompiers et du Tour de France cycliste, le 1^{er} Classe Pierre RECH a participé à la promotion des Sapeurs Pompiers dans les différentes villes étapes. Le voici en photo avec un ancien champion cycliste, que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître.

Voyage biennal de l'amicale des pompiers en Crête

La dernière semaine de Septembre a vu s'envoler une petite cinquantaine d'amicalistes, actifs et retraités, au départ D'Aulnat direction : La Crête et plus précisément Kato Gouves. Maintenant habitués au système all-inclusive, nos joyeux lurons ont de suite trouvé leurs marques dans l'hôtel. Ceux pour qui c'était le premier voyage, certains soirs, ont eu du mal pour retrouver leur chambre et ont dû attendre le lever du soleil pour se repérer. Le temps ensoleillé aidant, l'envie de se balader pris le dessus sur les jeux café. En route pour visiter, mais avant tout, il fallut apprendre à conduire à la Crétoise. Mais, quelques Ouzos, Raquis au miel et Blue lagon plus tard, il était l'heure du retour à la maison et, en remettant les tenues civiles, certains ont pu constater qu'il n'y avait pas que les valises qui avaient du mal à fermer.

Remerciements aux organisateurs pour cette semaine de détente au soleil.

Calendriers

Comme chaque année pour le lancement de la tournée des calendriers, les pompiers, les amicalistes et les élus, se sont retrouvés début décembre autour d'une excellente tête de veau à la salle des fêtes d'Yssac. Les pompiers remercient les habitants de Davayat pour leur générosité.



INFORMATIONS DIVERSES

Communication :



Quelques uns de nos concitoyens nous ont fait remarquer que le site de la commune n'était pas à jour.

Nous sommes conscients de ce problème. Le site a été créé au début de la communauté de Cotes de Combrailles, c'est maintenant un outil totalement dépassé, très lourd et contraignant. Il n'est pas possible de le faire évoluer. Nous travaillons donc à la création d'un nouveau site qui soit consultable à partir d'un ordinateur mais également d'un smartphone ou d'une tablette (ce qui n'est pas le cas de l'actuel).

Il sera d'un maniement simple pour les élus et donc nettement plus réactif afin de vous apporter des infos qui colent au plus près avec la vie de la commune.

D'autre part il y a quelques années nous vous avons proposé de nous laisser votre adresse électronique pour que nous puissions vous avertir en temps réel d'événements qui surviennent sur la commune par ex: coupure d'eau, d'électricité, alerte vigilance Etc.

Notre initiative n'avait malheureusement pas rencontré un grand succès car, à part celles des élus et responsables d'associations notre carnet est resté vide.

Nous vous re-proposons donc cette possibilité. Pour éviter les erreurs de saisie merci de bien vouloir adresser un mail à l'adresse suivante: mairie.davayat@wanadoo.fr

Il y a également trois sites qui peuvent vous offrir des informations intéressantes

Pour les déchets ménagers : SBA63 vous pouvez créer votre compte et suivre ainsi comment évolue vos levées (rappel les bacs ordures ménagères et poubelles jaunes sont pucés et c'est le nombre de levées qui détermine pour partie le montant de votre facture)

SEMERAP pour tout ce qui concerne les problèmes liés à la distribution de l'eau ou à l'assainissement

Le site de la nouvelle Communauté de Communes qui n'a pas encore été modifié mais dont les liens vous renvoient sur les communes qui vous intéressent.

Culture :

Consultez le large programme culturel proposé par la communauté Combrailles Sioule et Morge des plaquettes sont à votre disposition en Mairie

5ième édition Festival Ernest Monpied:

24/02/2018 « Ernest Day » à Beauregard Vendon à partir de 14h30

24 et 25 /03/ 2017 lancement du Festival 15h Manoir de Veygoux

Du 05/04/ au 15/04/2018 nombreuses manifestations de qualité (concert, expo, pièces, musique, chants, contes, films, poésies, balades contées) sur l'ensemble du territoire de la ComCom en direction d'un très large public : de la crèche de Davayat le 13/04 à 10h et 11h à l'EPADH de Loubeyrat en passant par de nombreux autres lieux connus ou moins connus.

Pour plus de détails consulter l'agenda des manifestations qui sera publié en temps utile.

« En panne de lecture?

Un dépôt livres est en place au Numéro 6 sur la place du Mas de Davayat .

Empruntez, gardez, déposez librement ! »

Merci à Mme Roux de cette initiative



Transports :

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a instauré la Tarification Unique qui s'applique sur l'ensemble des lignes régulières du réseau Transdôme (Bus). Cette action se traduit concrètement par un billet à 3€ quelque soit l'origine-destination.



Abonnement tout public :

Pour les déplacements plus fréquents, il existe un abonnement mensuel à 45 € dont la moitié peut être pris en charge par l'employeur.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme subventionne une carte de transport pour les scolaires du département :

Elèves internes :

Passé 2 trajets (28,40 € par an pour les scolaires ; 56,80 € par an pour les étudiants),

Passé 4 trajets (56,80 € par an pour les scolaires, 113,60 € par an pour les étudiants).

Elèves 1/2 pensionnaires :

de 99 €/an à 201 €/an selon les revenus (tarification solidaire).

Retrouvez tous les horaires des bus en page libre de ce bulletin

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

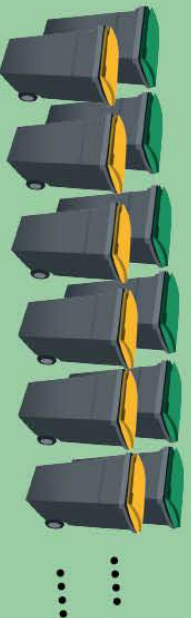
TEOMi =

Part Fixe (78% de la TEOM actuelle)

+

Part Incitative (ma production de déchets de l'année précédente)

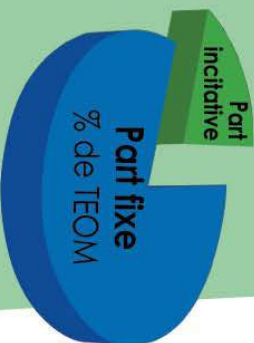
Nombre de levées des poubelles vertes ou jaunes



Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire



Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.



En 2018...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2017.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2019.

et en 2019...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2018.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2020.

	3,23 € / levée		5,06 € / levée		0,96 € / levée		1,31 € / levée
	0,50 € / apport		0,11 € / apport		1,50 € / apport		0,35 € / apport

Pour suivre ma consommation :
www.sba63.fr/mon-compte-mes-services

SBA - 04 73 647 444 - du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h - conseiluser@sba63.fr

TÉLÉTHON 2017

« Mathilde vivait en fauteuil roulant, aujourd'hui elle marche dans la rue, en montagne et voyage même jusqu'au bout du monde ».

Marchons tous ensemble pour aider la recherche, afin que d'autres malades puissent en bénéficier.

La petite équipe du téléthon de Davayat, cette année encore, a rejoint Combronde à pieds et a remis, grâce à diverses activités, la somme de **2.828,70 €**.

* **TOMBOLA** : **86** carnets ont été vendus pour la somme de **1.290€**. Cette année les tickets se terminant par « **5** » donnent droit à un lot. Un heureux gagnant de notre commune s'est vu attribuer le 1er prix et partira pour un voyage de 2 personnes.



* Le **CONCERT** s'est déroulé à la salle des associations de Beau-regard-Vendon prêtée généreusement par la municipalité. Nous la remercions. La chorale Ste Anne de Châtel-Guyon dirigée par Véronique Valleix a animé la première partie. Lors de l'entracte, une buvette offerte par le C.C.A.S. de Davayat et des pâtisseries confectionnées par des bénévoles ont été vendues au bénéfice du téléthon. La 2^{ème} partie a été assurée par le groupe rock « Tennessee Moris ». Le concert a rapporté **638€**.



BRIOCHES : Grâce à l'accueil et à la générosité des habitants de

Davayat, la distribution des brioches a rapporté **900,70 €** (618,50 € en 2016). Remerciements aux généreux donateurs.



* **BOUCHONS** : Dans le cadre du tri sélectif, le téléthon « Pays de Combronde » a lancé, depuis quelques années, le défi de récupérer les bouchons plastiques. Cette opération permet de financer des chiens d'assistance, d'éveil et d'accompagnement pour des enfants polyhandicapés et/ou atteints de troubles autistiques. Grâce à différents partenaires, nous avons collecté **300 kg** de bouchons (250 kg en 2016). Merci à tous ceux qui prennent la peine de ramasser ces bouchons et plus particulièrement à une Davayaire qui se dévoue pour tous les enfants malades. Nous comptons sur vous tous pour continuer cette action en 2018. La dépose peut se faire devant le local municipal. Sur le site de Combronde, à minuit, le montant récolté était de **145.290 €**.

RENDEZ-VOUS est pris pour les 7 et 8 décembre 2018.

Engagez-vous quelques heures pour soutenir l'équipe vieillissante de bénévoles qui œuvrent depuis 24 ans.
BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A TOUS.

L'équipe de bénévoles de Davayat

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

L'actualité nous amène régulièrement à constater diverses catastrophes naturelles atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), des perturbations de la vie collectives (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...).

Ces risques majeurs qui sont d'origine naturelle ou technologique se caractérisent à la fois par l'ampleur de ses conséquences sur l'activité humaine et par sa faible fréquence qui la fait parfois oublier.

Au regard d'autres communes, Davayat n'a pas un territoire très exposé aux risques majeurs. Pour autant, elle n'est pas à l'abri d'événements qui pourraient mettre en danger les habitants et leurs biens.

Il importe donc de s'y préparer.

Le DICRIM a ainsi pour objectif de vous informer sur les risques affectant notre commune, les mesures qui ont été prises pour en limiter les conséquences et les consignes à respecter en cas de survenue d'un événement afin d'assurer votre sauvegarde et celle des autres.

La commune s'est organisée afin d'être la plus réactive possible : élus et agents sont chargés, au sein d'une configuration particulière, de missions visant à assurer la protection des Davayais (alerte, hébergement d'urgence, ravitaillement...). Néanmoins, aucune organisation, aussi pertinente soit-elle, ne pourra être efficace si individuellement, chacun ne contribue pas à son fonctionnement en adoptant les bons réflexes.

Je vous engage donc aujourd'hui à porter la plus grande attention à ce document, à le conserver et à y revenir de temps en temps. Un jour peut-être, ici ou ailleurs, il vous sera utile....

Le Maire,

Pascal CAILLET

Mairie de DAVAYAT

Nom	Fonction
CAILLET Pascal	Maire
CHOMET Laurent	1 ^{er} Adjoint correspondant défense
ALBISSON Nathalie	2 ^{ème} Adjointe
FABRE Jean-Louis	3 ^{ème} Adjoint
CHARVOIN Christophe	4 ^{ème} Adjoint



En cas d'accident de Transport de **Marchandises Dangereuses** :

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD

Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et

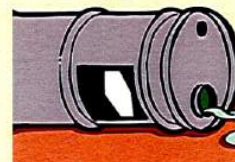
faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :
le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
la présence ou non de victimes ;
la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
le cas échéant, le numéro du produit et le code danger..

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confier (les mesures à appli-



Où s'informer :

Mairie : 04.73.63.39.96

Préfecture : 04.73.98.63.63

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Météo France : 08.92.68.02.63

SDIS : 04.73.98.15.18

DDAF : 04.73.42.14.14

Sites Internet :

- www.prim.net
- www.argiles.fr
- www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr
- <http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>

Radio :

France Bleue Pays d'Auvergne : 102.5 Mhz

RISQUE D'INONDATION

Avant la crue

Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet

Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux, dangereux ou polluants ;

Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;

Aménager les entrées possibles d'eau, amarrer les cuves, etc. ;
Prévoir les équipements minims : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



PENDANT

S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;

et de façon plus spécifique

Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.

Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;

Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS

Informez les autorités de tout danger.

Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;

et de façon plus spécifique

Aérer ;

Désinfecter à l'eau

de javel ;

Chauffer dès que

possible ;



LE RISQUE SISMIQUE

AVANT

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.

Fixer les appareils et les meubles lourds.

Préparer un plan de regroupement familial.

PENDANT

Restez où l'on est :

à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;

- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);

en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Se protéger la tête avec les bras.

Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

Après la première secousse, **se méfier** des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.

Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

S'éloigner des abords des lacs et étangs, même longtemps après la fin des secousses,

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).



LE RISQUE DE TEMPÊTE

Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible Restez chez vous.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

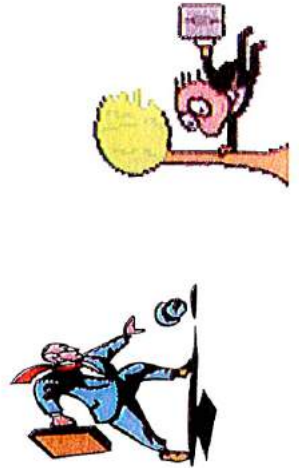
Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.



INFORMATIONS UTILES

GENDARMERIE17
 POMPIERS 18/112
 URGENCES SAMU15
 URGENCES CHU 04 73 75 00 50
 DOCTEUR04 73 63 50 26
 INFIRMIERS04 73 63 31 50
 04 73 63 56 01
 AMBULANCES04 73 38 49 97
 TAXI.....04 73 97 56 86
 URGENCE DEPANNAGE ELECTRICITE
 08 10 33 30 63
 URGENCE DEPANNAGE GAZ
 08 10 43 30 63
 INFIRMIÈR(E)S
 04 73 97 11 35
 04 73 97 30 38

Déchetterie de Châtel-Guyon

Chemin de la Croix des Roberts

Tél : 04 73 83 38 00

Du 1er mai au 31 octobre

le lundi de 14h à 18h45

du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h45

Du 1er novembre au 30 avril

le lundi de 14h à 16h45

du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 16h45



Bulletin municipal Davayat - Le Mas

Directeur de la publication : Pascal Caillet

Ont contribué à ce numéro : Nathalie Albisson, Jean-Louis Fabre, Christophe Condat, Michel Chamalet, Nathalie Gay, Nicole Granet, Monique Caillet, Lucien Lê Van, les membres du CCAS, les associations, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, et le secrétariat.

Crédit Photos : Commune de Davayat, Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, Nathalie Gay, Nathalie Albisson, Jean-Louis Fabre, Jean-Jacques Pinard, Pascal Caillet.

Mairie

19, rue du Mas
63200 DAVAYAT

Téléphone : 04 73 63 39 96

Télécopie : 04 73 63 50 51

Courriel : mairie.davayat@wanadoo.fr

Reproduction : Chaumeil, Clermont-Ferrand